

**Procès-verbal de la réunion du Comité Social et Economique du 16 octobre 2019**

La séance est ouverte par monsieur Thomas FONTAINE, Directeur de la société, à 9h00 à 12h40 puis de 14h15 à 16h.

**Personnes présentes :**

<b>Titulaires CSE 1<sup>er</sup> Collège</b> Mounir SMAILI - Claire QUINONERO - Gilles MILLERAND - Françoise BOURGEOIS - Driss EL ZAYTOUNI - Frédéric GERVILLIERS - Eric GIANNINI Françoise TILLET - Thierry BOURDIER- Estelle GENET		<b>Titulaires CSE 2<sup>ème</sup> Collège</b> Philippe DUTHU	
<b>Direction</b> Thomas FONTAINE – Directeur Général Agnès GRANGIER – Directrice RH Sylvain MIGUET – Directeur exploitation Nathalie GEERAERTS – Directrice Sécurité et développement durable	<b>Représentants Syndicaux</b> Frédéric PISSOT (CGT) Florence MERLIN (FO) Olivier SOREZ (UNSA)	<b>Invité en séance</b>	
<b>Personnes absentes/excusées :</b> Anne Gaëlle GIRARD - Leila TOTO			

En préambule, la direction Informe le CSE de la démission de madame Marie France MEUNIER, de son mandat d'élue CSE au 1<sup>er</sup> collège CFDT, et de la démission de madame PORTELA DIAS candidate titulaire CSE 1<sup>er</sup> collège CFDT – non élue- qui suivait immédiatement le dernier élu CSE CFDT ; aussi compte tenu de ces 2 démissions Monsieur Patrick GREDIN devient titulaire CSE 1<sup>er</sup> collège CFDT.

La réunion extraordinaire du CSE envisagée le 23/10 est reportée au 20/11/2029 (rapport EXOCE).

**1. Approbation du procès-verbal des réunions CSE de mai, juin, extraordinaire de juillet et extraordinaire du 20 aout 2019.**

Un représentant syndical au CE indique que les 4 procès-verbaux ont été envoyés en même temps ; il demande le report de l'approbation à la prochaine séance. Les membres CSE n'émettent pas de remarque ; la direction accepte.

**2. Informations de la Direction sur la marche générale de l'Entreprise :**

**a. Information mensuelle des principaux indicateurs de suivi d'activité**

Les kilomètres réalisés en septembre 2019 sont équivalents au mois de septembre 2018.

La fréquentation a augmenté notamment sur la Lianes 5 qui était très chargée à la rentrée ; ce sujet doit être revu afin de permettre l'accès à tous les clients.

La ponctualité a été correcte sur les Lianes 3 et 6, quelques difficultés ont été constatées sur la Lianes 5, il faudra donc revoir deux points : les arrêts Prison et Clomiers.

Les membres CSE répondent que les doublages ne suffisent pas ; il devrait y avoir des conducteurs affectés spécialement aux doublages pour ne pas utiliser la réserve.

Le directeur exploitation répond que la réserve n'est pas toujours utilisée. Le Président ajoute qu'il recherche une solution notamment remettre la voiture qui a été retirée le matin et à 16h00.

Un membre CSE ajoute qu'il y a également des problèmes de charge sur la T 1 : à la Station République, les clients ont du mal à monter.

Le Président répond qu'une étude de capacité du tram est initiée. Il sera possible plus tard d'envisager de redessiner les lignes pour délester le tram. Il ajoute qu'une hausse de la fréquentation a été constatée sur la France.

Un représentant syndical fait remarquer qu'en France une forte publicité est faite pour l'utilisation des transports en commun mais les moyens ne suivent pas.

Pour conclure, le Président précise que la Lianes 5 sera réétudiée et qu'il sera envisagé un renfort de l'offre tant au niveau du personnel que des véhicules.

Il a aussi été constaté une forte augmentation du nombre des clients boursiers (x3). Il y a donc une bonne dynamique et il faut satisfaire cette clientèle. Le Président informe que le renouvellement du parc de véhicule s'oriente vers l'hydrogène.

Les recettes sont associées à la fréquentation : 2 à 3 % d'augmentation. L'absentéisme augmente en cumul par rapport à 2018.

Un membre CSE demande s'il est envisagé des actions pour la ligne 12 passant aux Abattoirs. Le Président répond qu'un renfort sera possible à terme sur L6 et L12 ; des enquêtes sont réalisées sur les dessertes du dimanche pour le CHU notamment pour transporter les infirmières se rendant au travail. Un membre CSE fait remarquer qu'il y a beaucoup de retard sur la 12, de 5 à 12 minutes. Le Président répond que Prioribus règlera le problème.

#### **b. Information mensuelle recrutements et embauches**

Direction Maintenance Patrimoniale : 1 mainteneur voie ferrée (H/F) en cours de recherche, le poste de carrossier peintre est pourvu – prise de poste le 2/12/2019.

Direction des Systèmes d'information et projets : 2 postes CDD en cours de recherche : Concepteur-Développeur ETL Talend (H/F) et Assistant Chef de projet ( H/F)

Direction Exploitation :

- Conducteur receveur (H/F) en cours de finalisation 2 embauches CDI prévues en novembre.
- Conducteur bus & tramway (H/F) : offre interne en diffusée jusqu'au 18/10, pour formation en 2020.

Direction Ressources Humaines :

- Le poste de responsable développement RH va être ouvert en externe car la proposition interne n'a pas abouti,
- Une offre de Responsable des relations sociales sera relancée, la personne précédemment recrutée ayant souhaité mettre un terme à sa période d'essai.

A ce sujet, un représentant syndical interpelle la directrice RH en disant que la responsable des relations sociales a quitté l'entreprise en pleurant et que c'est la première fois que cette situation se produit. Il demande ce qu'il en est. La directrice RH ne souhaite pas commenter ce point en l'absence du Président qui s'est absenté quelques instants. Au retour du Président, il confirme que ce départ est le choix de cette personne, il sera nécessaire de travailler à consolider les équipes au sein du service RH.

#### **c. Information trimestrielle sur les effectifs**

Les informations habituelles n'ayant pas été finalisées pour ce jour, la question est reportée à la prochaine séance.

#### **d. Information déménagement PCC**

La direction confirme le prochain déménagement les 26-27/10 et remercie par avance l'ensemble des équipes mobilisées. Un représentant syndical demande où en sont les problèmes de chauffage et d'eau chaude ; la direction répond que tout fonctionne depuis lundi.

Un membre du CSE dit que les régulateurs n'ont pas été suffisamment préparés au déménagement et qu'il peut y avoir des conséquences sur la qualité du travail.

Un membre du CSE ajoute que les responsables de groupe ne sont jamais allés sur place alors qu'ils devront parfois faire des remplacements au PCC.

Le Président va voir ce sujet.

### **2. BIS Consultation relative au bilan HSCT 2018**

En séance de septembre, la direction a présenté le bilan HSCT 2018. Elle souhaite aujourd'hui recueillir l'avis des membres du CSE. Elle propose le vote à main levée : les membres du CSE acceptent.

AVIS FAVORABLE : 0 voix      ABSTENTION : 14 voix      AVIS DEFAVORABLE : 0 voix

Un représentant syndical dit que le bilan n'est pas à la hauteur des attentes de la CSSCT, les recommandations des représentants du personnel n'ont pas été prises en compte.

### **3. Information relative aux modalités d'accès des locaux pour les représentants du personnel**

A l'occasion du déménagement du PCC, la direction a revu l'aspect sécurité et confidentialité de ce lieu de travail. En ce qui concerne l'accès aux locaux par les représentants du personnel, une charte sera rédigée pour matérialiser

la zone de sécurité et de confidentialité. Il y a deux zones identifiées au sein de l'entreprise: le poste de commandement et l'atelier.

La direction lit un projet de charte. Un représentant syndical ne comprend pas la raison de la charte car des textes existent déjà dans le code du travail et craint des restrictions envers les élus de Keolis Dijon Mobilités.

La Direction a souhaité rappeler les règles applicables et les encadrer compte tenu de la diffusion d'images en direct provenant des caméras implantés sur la voie publique ; et également en cas de situations exceptionnelles venant perturber l'activité normale des agents. La direction rappelle que les personnes autorisées à pénétrer dans les zones sont listées.

Un membre du CSE répond qu'il s'en tiendra au code du travail. ; un membre du CSE dit que des règles existent à l'atelier qui gênent parfois le travail.

La direction indique que chacun devra s'engager à respecter cette charte et qu'il n'y aura pas de badge personnel pour accéder au PCC, mais une liste d'agents habilités à pouvoir entrer dans les locaux (dont les représentants du personnel, personnels d'astreinte CODIR).

#### **4. Questions à la Direction**

##### **a. Qui gèrent les trottinettes Dijonnaise ? KDM ?**

Ce n'est pas KDM qui gère.

Un représentant syndical ajoute que le Président ne souhaitait pas que des trottinettes circulent dans Dijon pour des raisons de sécurité avec les véhicules de transport en commun.

Le Président confirme mais répond que cela ne relève pas de ses prérogatives. Il ne souhaite pas intégrer ce mode de déplacement dans les mobilités Divia.

Un membre du CSE demande que faire lorsque des clients montent avec des trottinettes dans les bus (inconfort et danger pour les autres clients). Le Président répond qu'il sera étudié une campagne de sensibilisation.

##### **b. Information sur la réflexion de prêt de salariés Keolis Dijon Mobilités / Keolis Nancy :**

Compte tenu des difficultés importantes rencontrées sur le réseau de Nancy, la Direction étudie la possibilité de mettre à disposition des conducteurs pour des périodes allant de 2 semaines à 1 mois sur la base du volontariat.

- Pourquoi vouloir détacher des conducteurs sur le réseau de Nancy alors que KDM est en sous-effectif et de surcroît refuse des congés à cette même période ?

Le Président répond qu'il souhaite apporter son aide au réseau de Nancy sans mettre KDM en difficulté. Cela ne se fera que si c'est possible et rien n'a été organisé pour l'instant.

- Pourquoi certains agents ont reçu une offre d'emploi du 15/10 au 15/11 pour être conducteur au réseau de Nancy? Effectivement les agents ont été informés, ils n'ont pas reçu une offre d'emploi, 5 réponses ont été reçues et demandaient être étudiées ; cependant au regard des problèmes de couverture de services, en l'état KDM ne répondra pas favorablement au réseau de Nancy.

##### **c. Salle Debrosses : état d'avancement du projet de déménagement et pour la Salle de repos (Pouf) : pourquoi les trottinettes électriques sont en charge dans cette salle ? Demandons que la direction fasse le nécessaire pour que soit tenue correctement cette salle.**

La direction et Dijon Métropole recherchent toujours un local. Le pouf est commandé ; Un membre du CSE rappelle que la CSSCT n'avait pas validé le pouf mais avait proposé d'autres mobiliers. Les autres membres du CSE confirment ce refus. La commande ne sera peut-être pas validée.

Un rappel sera fait pour que des véhicules deux roues ne stationnent pas dans la salle de repos.

##### **d. Respecter la durée maximum des services 600 y compris pour les visites médicales et les entretiens professionnels**

Un membre du CSE demande que les services EP et VM soient de 6h50 maximum. Le directeur exploitation répond que l'on applique 6h50 en moyenne, et que le temps payé est de 7h30 maxi.

##### **e. Nous demandons quel texte prévoit qu'un Repos Volant soit attribué jusqu'à 21h00 voire 22h00 la veille ?**

Les Repos Volants (RV) sont dans le roulement RE, avant 21h, le conducteur « ne peut refuser », après 22h voire même le matin pour couvrir un service d'après-midi, il peut refuser. La direction exploitation recherchera le texte.

**f. Adapter les points de contrôle à l'actualité du réseau et Mise en place d'un roulement TPV au service AVSR**

La programmation contrôle veille à adapter au quotidien en fonction des informations et éléments qui lui sont mis à connaissance. Afin d'être encore plus réactif et complet, il est envisagé d'appuyer cette programmation d'un outil qui utilisera à terme les données du type « informations sécurité/sureté » avec notre rapprochement prévu à On Dijon.

Un membre du CSE demande pourquoi, malgré les événements sur Chenôve, il était toujours programmé un fixe de contrôle à Chenôve Centre. Le directeur exploitation répond qu'il était convenu une action de présence et que cela s'est bien passé. A la demande de conducteurs, un point pédagogique est prévu avec les collégiens du CES LE CHAPITRE. Avec le nouvel outil, le chef de bord pourra agir sur la programmation.

Concernant le temps partiel volontaire pour les AVSR, une demande est en cours d'étude. Il n'existe pas de roulement spécifique, celui-ci sera étudié au cas par cas (selon la durée du passage à temps partiel et le volume horaire). Le directeur exploitation dit qu'il a existé dans le passé un temps partiel pour la prise en compte spécifique d'un agent. Il ajoute que le temps partiel volontaire sera effectif au 01/01/2020, et que compte tenu des nécessités de services et de l'organisation des plannings, il ne sera pas validé de temps partiel volontaire au-delà de 2 agents à temps partiel dans le service.

Un représentant syndical dit qu'il doit être possible d'organiser un roulement pour temps partiel volontaire puisqu'il existe un roulement pour temps partiel thérapeutique sur de longues périodes. Il demande également pourquoi un temps partiel volontaire a été refusé à l'atelier alors qu'il n'y a pas de « plan Sénior » et qu'il existe des temps partiels thérapeutiques.

La direction répond que le temps partiel volontaire sollicité n'était pas compatible avec l'organisation du travail de l'atelier.

**g. Prévoir une réserve à Monge afin d'éviter de rentrer les bus en commercial lors d'absence de relève (matin du 8 octobre par exemple).**

La direction travaille actuellement sur ce sujet ; l'arrivée des sept bus hybrides constituera une ressource complémentaire. Un membre du CSE ajoute que cela permettrait un doublage supplémentaire sur la Liane 5.

**h. Pourquoi sur l'info « main courante Divia » du 19/09/19, l'agression de l'agent commercial a été minimisée par « insultes menaces verbales » alors que la cliente a été séparée de l'agent commercial par ses collègues ?**

Il n'y a pas de volonté de la direction de minimiser la situation. La cliente était en état de frénésie, il a fallu la sortir de l'agence. Un représentant syndical demande que l'information des faits soit exacte.

Un membre du CSE dit qu'une information circulait sur le réseau : selon la police, un individu porteur d'une arme se déplaçait dans Dijon.

Le directeur exploitation avait interrogé l'Etat-Major de la police qui n'était pas au courant ; il n'y a pas eu confirmation sinon l'information aurait bien entendu été diffusée.

Un membre du CSE rapporte que l'entente avec la police semble dégradée. Le directeur exploitation répond qu'il n'en est rien et que les contacts sont plus réguliers.

**i. Le priori bus sur la Liane 5 ne fonctionne pas du tout. Solutions ?**

Des correctifs ont été demandés, une note sera diffusée.

**j. Le 03/10 des personnes ont fait une enquête sur la T1, pourquoi les conducteurs sont-ils obligés d'appeler le PC pour demander s'ils peuvent rester dans la rame pour le retournement ? Aucune info sur le sujet n'a été faite. Identification d'un besoin de communication auprès des salariés.**

Il sera demandé aux enquêteurs de descendre de la rame aux retournements. Un membre du CSE rappelle qu'il y a eu altercation entre un enquêteur et un conducteur ; il demande quelle a été la finalité. La Direction n'a pas de précisions à apporter, cela nécessite renseignements.

**k. Réflexion caméra piétons : quelle réglementation ?**

**Nous demandons qu'il soit acté : Après appel à la CNIL Le 03/10/2019 concernant la loi sur le port de caméra piéton pour les AVSR. C'EST FORMELLEMENT INTERDIT, l'amendement de l'assemblée nationale cité par Mr MIGUET à notre réunion est passé au vote le 24/07/2018 et a été REJETE !!! Précision de la CNIL, le port de ce type de caméra est réservé, par dérogation, uniquement aux forces de l'ordre et aux pompiers!!!! D'autre part**

**concernant, pour le droit à l'image des salariés l'employeur doit demander son autorisation sous peine de porter atteinte à sa vie privée (cour d'appel d'Amiens, 04/09/2013).**

Keolis Dijon Mobilités n'a pas envisagé cette expérimentation dans l'immédiat mais envisage de le faire courant 2020. La Direction a déjà la possibilité de faire l'expérimentation (sous réserve de le déclarer préalablement)

Un membre du CSE informe que les AVSR sont contre ce principe. Le Président répond que c'est discutable car cela permet de mettre en sécurité les agents.

Un représentant syndical répond que la dernière fois que la vidéo protection a été utilisée, l'agent a été sanctionné.

**I. Quel service de KDM peut modifier OKAPI ?**

Les membres du CSE demandent de simplifier l'utilisation. La direction répond que c'est un logiciel groupe et qu'il faut passer par le groupe pour faire d'éventuelles modifications. En interne les modifications locales peuvent être apportées par le service méthodes/planning.

Par ailleurs, un membre du CSE ajoute que, sur intranet, la ligne enfant malade ne figure pas. Ce sera vu.

**m. Les appels entre le PCC et l'agence commerciale fonctionnent-ils correctement ? (appel du PCC vers l'agence commerciale du 18 septembre).**

De manière générale oui, mais ce point sera vu avec le responsable de l'agence, pour tester la ligne.

**n. Nous demandons un retour sur le dysfonctionnement des feux prison/Wilson et l'encombrement des voies de circulation**

Les problèmes sont en cours de résolution. Une nouvelle programmation avec priorité pour la L5 et la L12 est en cours à Prison ; pour Wilson, la modification de la boucle a été faite la semaine dernière, le fonctionnement semble correct.

**o. Horodater les actions de ventes et de rechargements à bord des bus**

Comme il a déjà été dit en séance de septembre, il n'y aura pas de ticket. Les membres du CSE demandent que l'information d'un rechargement figure sur le SAE, pas forcément sur un ticket.

Le directeur exploitation se renseigne sur la faisabilité.

**p. Nous demandons à la direction qu'elle transmette au CSE toutes les mises en demeure qu'elle a reçu depuis deux ans (Médecine travail, Tribunal, Inspection du travail, autre...)**

Il n'y a pas de mise en demeure à ce jour.

**q. En termes de RGPD, nous demandons à KDM :**

- De solliciter chaque salarié pour obtenir l'autorisation de figurer dans l'annuaire intranet de l'entreprise, et les données que chacun souhaite y laisser (photo, adresse, téléphone...).

- De vérifier que les dossiers des salariés soient vidés des éléments disciplinaires qui dépassent les 3 ans ou une loi d'amnistie et que chacun des salariés puisse accéder à ses données en particulier : recrutement, historique de carrière, évaluation de ses compétences professionnelles.

Un travail de fond aux ressources humaines est en cours depuis le mois d'avril. Lors de recrutement notamment, il est demandé l'autorisation de conserver et utiliser la photo en interne.

Un membre du CSE évoque les coordonnées d'agent figurant sur Keolien. La direction se renseignera sur le sujet. Il s'avère que seul l'agent voit ses coordonnées personnelles dans KEOLIENS.

**r. Nous demandons que le Baccalauréat ne soit pas obligatoire pour pouvoir postuler aux sélections maîtrise.**

Les prérequis sont fixés par la direction, notamment le diplôme attendu. Cette indication diffère selon le besoin et figurera selon le poste à pourvoir.

**s. Demande de réalisation d'une information auprès de tous les salariés de l'entreprise sur la retraite progressive. Accord du 10/11/2017 étendu par arrêté du 20/12/2018 ; et demande que les personnes en temps partiel puissent avoir leurs cotisations retraite à 100%**

C'est une demande de disposition plus favorable que le régime légal, aujourd'hui nous appliquons le régime légal.

**t. Informations concernant le contrat de prévoyance – Conséquence financière pour le CSE**

La direction a fait une dernière proposition d'accord proposé à la signature des organisations syndicales. A défaut d'accord, La Direction procédera par une Décision Unilatérale de l'Employeur. Conformément aux échanges tenus en CSE /CE courant 2019 et avec les partenaires sociaux, l'objectif est bien d'appliquer la mesure au 1<sup>er</sup> juin 2019.

**u. Demande d'engagement d'une réelle réflexion sur le plan séniors**

Il n'y a pas d'avancée sur le sujet.

**v. Retour la Direction sur l'indemnité vélo**

La loi LOM n'est pas finalisée, les modalités ne sont pas arrêtées, a priori ces modalités remplaceront l'indemnité kilométrique

Un représentant syndical demande de faire un rappel sur la possibilité de remboursement des abonnements SNCF (modalité existante), la Direction prend note.

**w. Questions diverses**

- Les membres du CSE demandent une prime par rapport aux difficultés rencontrées par les conducteurs lors des travaux d'été.  
La direction répond qu'il n'y aura pas de prime spécifique car chaque année il y a des travaux importants en été mais cette notion peut être intégrée dans l'évaluation de performance de l'année 2019, l'année prochaine.
- Où en est la recherche de prestataires en restauration pour le personnel ?  
Il n'y a pas eu de nouveau retour de prestataires.
- Pourquoi n'y a-t-il pas plus de 9 voyages sur les tickets sans contact. Il est possible de charger plus de voyages mais impossible d'en valider plus de 9.  
C'est le choix retenu, La direction se renseignera si cela peut évoluer ou non.
- Avez-vous des informations sur le jet de pierre au terminus le 27/09/2019.  
Il s'agissait d'une personne sous l'emprise de l'alcool, il n'y a pas de retour d'information particulière.
- En raison des problèmes de sécurité sur la ligne T2 à Chenôve, un membre du CSE propose de faire le retournement à Monge ce qui permettrait l'accès aux toilettes de la salle Monge et d'éviter les encombrements à Bourroches.  
Le directeur exploitation étudiera cette possibilité.

**5. Approbation du projet de règlement intérieur du CSE**

Le projet a été actualisé des derniers échanges. Les membres du CSE de deux organisations syndicales demandent une réunion spécifique sur ce sujet. Il est donc décidé d'un commun accord que la réunion se déroulera le 18 novembre 2019 à 14h30.

**6. Questions et informations relatives au fonctionnement du CSE :**

**a. Camion Loisir : Une décision a-t-elle été prise sur achat Frigo et groupe électrogène ?**

Ce point a été évoqué en réunion pré-CSE ; il n'y aura pas d'achat de groupe électrogène mais location quand ce sera nécessaire, il n'y aura pas de réfrigérateur car il y en a un dans le local CSE.

**b. Demandons l'arrêt de la facturation des frais de secrétariat pour les réunions CSE (non prévu par les textes).**

Ces frais ne sont pas refacturés, mais la Direction rappelle que lorsqu'elle réalise des activités administratives normalement à la charge du CSE, celles-ci seront bien refacturées.

**c. Nous demandons toujours l'accès au bureau de la comptabilité du CSE et à l'accès aux pièces comptables justificatives.**

Le secrétaire du CSE s'oppose à l'accès libre à la comptabilité au vu d'un événement passé et cela avait été convenu en réunion pré-CSE.

Les autres membres du CSE évoquent le manque de confiance au sein du CSE et demande l'avis du Président.

Le Président répond qu'il rencontrera le secrétaire du CSE et les RS CSE pour trouver un mode de fonctionnement qui conviendra à tous.



Le secrétaire du CSE ajoute que ce blocage des membres du CSE, opposé ici, n'est qu'une question de principe car toutes les informations sont disponibles sur l'ordinateur.

Finalement le Président propose une armoire forte installée dans le bureau de la comptabilité CSE, permettant ainsi l'accès au local comptabilité.

**d. Compte rendu du dernier CSSCT, où cela en est-il ? qui le rédige ?**

Le Référent CSSCT assure la rédaction du compte rendu ; il reste à faire celui du mois de juin, il s'y attèle rapidement.

**e. Questions posées pour le CSE et non évoquées dans ladite réunion. Nous demandons que le tri ne se fasse pas par la Direction et le secrétaire du CSE, mais qu'elles soient évoquées en CSE et à ce moment-là, nous verrions si elles peuvent être débattues ailleurs. En effet, les questions « retoquées » au dernier CSE n'ont pas été débattues en RDP. De fait, nous demandons que les questions posées ne soient pas remodelées dans leur écriture.**

Il est procédé à une élaboration conjointe de l'ordre du jour par le secrétaire et le président du CSE (ou son représentant) ; certaines questions/demandes relevant d'autres instances (CSSCT ou RDP) sont renvoyées aux instances concernées.

Le président doit veiller à faire inscrire à l'ordre du jour toutes les questions que la loi lui impose de soumettre au comité. Pour sa part, le secrétaire peut demander l'inscription des questions émanant des élus du comité.

Un membre du comité, ou un représentant syndical au CSE peut demander au président ou au secrétaire du comité l'inscription d'une question, mais en cas de refus de l'un ou de l'autre il ne peut exiger que cette question figure effectivement à l'ordre du jour.

**f. Est-il possible d'effectuer par virement le règlement des chèques vacances ?**

Il a été décidé en pré-CSE que les prélèvements soient accordés pour des cas particuliers soit ponctuellement. Le Secrétaire du CSE doit contacter la banque à ce sujet.

**g. Nous demandons d'avoir tous les documents en temps et en heure avant la réunion afin de pouvoir les étudier. Une fois présentés en réunion, nous demandons d'en avoir un exemplaire rapidement par mail.**

Les documents sont transmis par avance lors de consultation ; sinon ils ne sont pas envoyés systématiquement au préalable mais remis en séance. Les documents sont enregistrés dans la BDES avant consultation ou après la réunion plénière.

**h. Les RDP n'étant pas mis en place pour remplacer les ex questions DP, de quel droit certaines questions CSE sont décalées en réunion RDP (réponse direction du 18/09/19).**

Ce point a été partiellement évoqué à la question 6 e). Conformément à l'accord CSE, les questions concernant les irritants du quotidien et problématiques de nature à gêner l'exercice quotidien du métier de manière anormale ... sont traitées en RDP : les réclamations et suggestions individuelles ou collectives des salariés, notamment en termes de santé, sécurité et conditions de travail avant d'être éventuellement orientées vers d'autres instances (CSSCT ou CSE) si ces éléments ne trouvent pas réponse en RDP.

**Extraits accord CSE** : « ils doivent être à l'écoute du terrain afin de remonter, les réclamations et suggestions individuelles ou collectives des salariés, notamment en termes de santé, sécurité et conditions de travail, auprès du CSE ou de la CSSCT. Ainsi ils seront chargés de faire remonter les irritants et problématiques de nature à gêner l'exercice quotidien du métier de manière anormale. » ; « Les réclamations et suggestions individuelles ou collectives feront l'objet d'un échange, lors d'une réunion de proximité, qui se tiendra mensuellement, pendant trois heures maximum, entre les représentants de proximité et la direction tels que définis par le présent accord »

**i. Demande de moyens identiques à 2018 concernant l'organisation et la distribution des colis**

Les moyens complémentaires seront mis en place pour distribution des colis le 23/12/2019 ; les membres du CSE doivent se rapprocher de la personne habituellement sollicitée : place de parking sur le côté et prêt du chariot élévateur.

**j. Information concernant la plainte suite au vol au CE en 2018.**

L'enquête est toujours en cours selon l'officier de police judiciaire vu il y a deux semaines.

Le secrétaire du CSE demande si tous les membres du CE ont été auditionnés.

Le Président répond que les personnes auditionnées sont le secrétaire du CSE, le trésorier et Mme GUERITEE, expert-comptable du CE.

**k. Présentation des commandes groupées**

Le secrétaire du CSE répond que le choix sera fait demain. Le Président rappelle qu'il a des relations dans des domaines qui pourraient intéresser le CSE. Il ne faut pas hésiter à le solliciter.

**l. Demande d'un ordinateur portable pour le bureau compta**

Le secrétaire précise qu'il serait acheté par l'entreprise, le Président s'engagera pas aujourd'hui (mais sur le principe n'est pas contre).

**m. Choix date pour le pré CSE Novembre**

La date n'est pas arrêtée en séance.

**n. Demande salle Flexo pour déjeuner le 23 décembre**

Finalement cette demande n'est pas renouvelée car il a été décidé de déjeuner dans un restaurant ; il sera constitué deux groupes de 20 personnes.

En revanche, il est demandé la possibilité d'emprunter un bus pour les déplacements qui serait conduit par l'un des membres du CSE. Le Président donne son accord.

**7. Point sur la santé, la sécurité et les conditions de travail dans l'entreprise (réfèrent CSSCT): l'objectif étant de faire un point sur les sujets principaux abordés lors de la commission précédente au CSE notamment Chenôve.**

**En plus des faits à Chenove suite aux évènements arrivés au terminus de Longvic nous demandons une mise en sécurité des salariés dans ce secteur.**

La responsable sécurité interne rejoint la séance, et présente un point sur les Accidents du Travail : depuis le 7 juin, nous avons eu 23 AT dont 15 avec arrêt dont 7 suite à agressions/altercations et 1 accident de trajet avec arrêt, ce qui représente 220 jours d'arrêt.

Informations données par la direction sur les points suivants :

- les problèmes de sureté à Chenove
- le déménagement au PPC, à ce titre une visite du site a été réalisée le 23 septembre. Attente d'un nom de contact à la SPLAAD pour tout ce qui est sécurité du bâtiment, notamment incendie. Nous sommes également en attente d'une date pour le raccordement du PPC au réseau de chaleur.
- Suivi de la visite de la CARSAT - plusieurs sujets ont été abordés : risque chimique, stockage en hauteur à sécuriser, la cisaille de la carrosserie a été sécurisée.

Plusieurs échanges ont lieu, notamment, pertes de traction sur les bus hybrides, le sujet est en cours avec Heuliez : presque la totalité des bus ont été modifiés, il n'en reste plus que 15 à traiter.

Points noirs sur le réseau bus suite aux travaux Prioribus, ces points ont été passés en revue avec Dijon Métropole lors du comité sécurité du 7 octobre dernier, un certain nombre d'améliorations sont en cours.

Nous n'avons toujours pas reçu le rapport d'audit du STRMTG suite à leur audit de la maintenance.

**a. Retour sur le Document Unique insatisfaisant sur la solution « agent reçu par le Directeur Exploitation ». Demande d'explications.**

Il s'agissait d'un entretien managérial à fixer pour rappeler les consignes de sécurité et règles de bonne conduite.

Un membre du CSE répond que cette remarque n'a rien à faire dans le document.

Ce membre du CSE comprend mais demande que les mots soient remplacés, la direction HSE corrigera.

**b. Demandons la présence d'un addictologue en réunion CSE-SSCT du 16 octobre, afin de nous donner la version médicale sur la respiration du cannabis de manière passive. Suite informations précédentes jugées insatisfaisantes.**

La direction sollicitera l'avis complémentaire de l'ANPAA et à nouveau le médecin du travail.



Un représentant syndical demande que soient reportées dans ce procès-verbal les informations données par le médecin du travail à l'infirmière.

Voici ce qui a été indiqué lors de la réunion CSSCT de juin : « concernant le tabagisme passif lié au cannabis[...] il faudrait un contact de proximité et de vie intime avec un utilisateur au quotidien ».

Un membre du CSE dit que le 3 novembre il est prévu une fête importante dans les locaux de « la Vapeur » à la sortie du tram. Il sera présent avec un membre du CSSCT pour accompagner le conducteur.

#### **PROCHAINES REUNIONS**

LE 18/11 CSE EXTRAORDINAIRE : Règlement Intérieur du CSE

La réunion du 23/10 est reportée au 20/11 : 3 consultations du CSE

18/12 CSE Ordinaire, les questions devront être transmises avant le 10/12

#### **Questions diverses**

Le secrétaire du CSE demande aux membres du CSE s'il peut mettre une option pour les locations ROQUEBRUNE et THOREILLES.

Les membres du CSE sont d'accord

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 16h00.

LE SECRETAIRE  
Gilles MILLERAND

LE PRESIDENT  
Thomas FONTAINE